

Perspectives

N°22/113 – 30 mars 2022

FRANCE – Élections 2022

Dette publique, impôts, dépenses : enjeux et propositions

- Les comptes publics, très dégradés en 2020-2021 par la crise sanitaire, commencent à se re-normaliser en 2022. Mais ils devraient se détériorer à nouveau du fait des conséquences de la crise ukrainienne.
- Le niveau très élevé de la dette, 112,9% du PIB en 2021, suscite des questions sur sa soutenabilité alors que la BCE envisage de resserrer sa politique monétaire face à une inflation en hausse. Par ailleurs, au sein de l'UE, se pose la question d'une réforme éventuelle du Pacte de stabilité et de croissance, sachant que, pour de nombreux responsables européens, la priorité est désormais de concilier assainissement budgétaire et efforts d'investissements massifs dans la transition écologique et numérique.
- En France, plus aucun candidat ne prône une sortie de l'Union européenne et de la zone euro, mais certains souhaitent une renégociation des traités européens. Que proposent les principaux candidats en matière de déficits, de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires ?
- Le candidat E. Macron réaffirme ses priorités budgétaires : d'une part, réduction graduelle des déficits, d'autre part, poursuite des baisses d'impôts sur la production et les investissements dans l'innovation et la recherche. Cela serait permis par une maîtrise du rythme de progression de la dépense publique.
- La stratégie budgétaire de V. Pécresse est assez proche, mais elle met davantage l'accent sur la priorité au redressement des finances publiques, avec un programme ambitieux d'économies en dépenses.
- M. Le Pen et E. Zemmour ont des programmes budgétaires assez comparables. Ils ne visent pas le rétablissement des comptes publics. Ils annoncent une forte hausse des dépenses publiques, des baisses d'impôts marquées et peu de mesures d'économies.
- Le logiciel est plus différent encore pour Y. Jadot et J.-L. Mélenchon, à l'opposé de celui de E. Macron ou V. Pécresse. Ils ne prônent pas le rétablissement des comptes publics, avec même l'idée pour J.-L. Mélenchon de laisser la dette s'accroître. Ils prévoient des hausses de dépenses très marquées, investissements dans la transition énergétique et fortes hausses de prestations sociales, financées en bonne partie par de nombreuses hausses d'impôts et par une croissance plus forte, soutenue par des plans d'investissement de grande ampleur, avec très peu d'économies en dépenses.

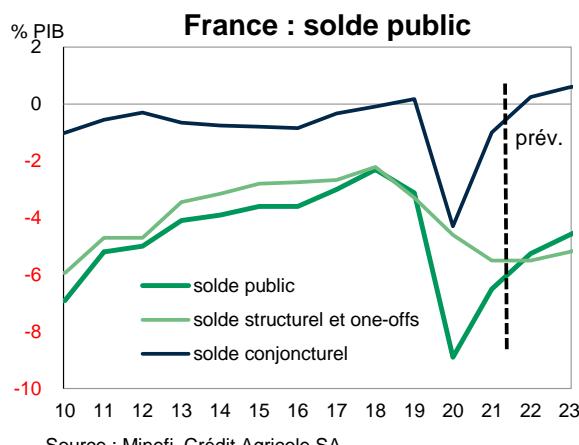
Le maintien de la France au sein de l'Union européenne (UE) et de la zone euro (ZE) fait désormais consensus parmi tous les candidats majeurs à l'élection présidentielle. En revanche, face à une dette publique très élevée, mais également compte tenu des propositions des candidats en matière de fiscalité et de dépenses publiques, la stratégie budgétaire, le respect des critères, voire la mise en place de nouvelles règles font l'objet de propositions assez différenciées. En outre, la rigueur du chiffrage des programmes est assez variable d'un candidat à l'autre, nous essayons ainsi d'évaluer l'impact des programmes sur les finances publiques.

Situation des finances publiques en 2022

La politique budgétaire a opéré un soutien massif à l'économie en 2020 et 2021, pour faire face à une crise sanitaire et économique exceptionnelle. Le déficit public s'est ainsi très fortement

dégradé en 2020, à 9,1% du PIB, du fait d'une chute de l'activité, donc des recettes fiscales, et de la mise en place d'un plan de soutien d'urgence, à hauteur de 70 Mds€. Il se réduit en 2021 mais atteint encore un niveau très élevé, 6,5% du PIB. La croissance s'est redressée, mais le déficit est affecté par l'impact du plan de relance et par la poursuite des mesures de soutien d'urgence, 64 Mds€ environ. La dette publique s'est accrue de 17 points de PIB en 2020, passant de 97,5% à 114,6% du PIB, et atteint 112,9% du PIB en 2021.

En 2022, avant prise en compte de la crise ukrainienne, le déficit était supposé rester élevé mais en baisse, à 5% du PIB. Un virage est en effet opéré, avec un double objectif : commencer à re-normaliser les comptes publics après la forte stimulation budgétaire de 2020-2021, tout en continuant à soutenir les priorités de la politique économique et en renforçant la croissance potentielle. Les dispositifs de soutien d'urgence liés à la crise sanitaire s'arrêtent pour l'essentiel en 2022 et, hors mesures d'urgence et plan de relance, la hausse des dépenses publiques était limitée à 0,8% en volume dans le PLF 2022. De plus, la reprise du PIB contribue à réduire le déficit. En sens inverse, la montée en puissance du plan de relance et le démarrage du plan investissement 2030 impactent le déficit structurel.



Source : Minefi, Crédit Agricole SA.

Les chiffrages du PLF 2022 sont remis en cause par l'envolée des prix énergétiques (dès l'automne 2021) et la crise ukrainienne. Le déficit 2022 est affecté par la révision en baisse de notre prévision de croissance 2022 (de 4,1% à 3,3%) et surtout par les mesures de soutien mises en place pour amortir le choc inflationniste : gel du prix du gaz jusqu'à fin 2022, hausse limitée à 4% des prix de l'électricité en février et gelée depuis, chèques énergie, coups de pouce sur les prix des carburants, aides ciblées aux entreprises. Le coût de ces mesures prises fin 2021 et au T1 2022 est évalué entre 25 et 30 Mds€. **Le déficit/PIB avoisinerait ainsi 5,3% du PIB en 2022. Il resterait élevé, proche de 4,5% en 2023.**

Le ratio dette/PIB atteindrait 113% en 2022 et 113,5% en 2023.

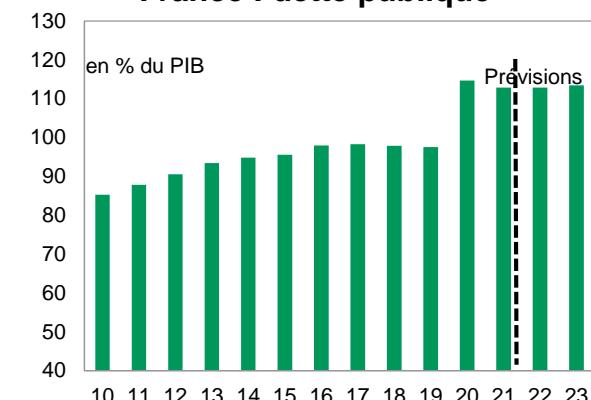
La question de la soutenabilité de la dette

Le ratio de dette publique s'est fortement accru en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire et économique. Il atteint désormais 113,3%. Les taux des OAT étaient très bas ces dernières années mais remontent peu à peu et pourraient avoisiner 1,4% fin 2022 et 1,5 fin 2023 (OAT 10 ans), contre 0,2% fin 2021. Dès lors, deux questions se posent. La priorité à un désendettement graduel en 2022-2027 est-elle pertinente et la dette sera-t-elle soutenable sur les années à venir ?

1) L'objectif de désendettement graduel semble nécessaire, même s'il n'est pas partagé par tous les candidats.

En effet, la charge d'intérêts de la dette reste modérée pour l'instant et la demande des investisseurs pour les titres français demeure soutenue. Mais le niveau de la dette est très élevé et un tel niveau implique, en cas de remontée des taux d'intérêt forte et durable, un risque d'effet « boule de neige », c'est-à-dire d'accroissement continu et autoentretenu de la dette publique, qui entraînerait un risque de défiance des investisseurs. De même, un ratio de dette publique élevé s'accroît très rapidement lorsque la croissance se dégrade. Rappelons que la dette négociable de l'État est détenue à hauteur de 50% environ par des non-résidents. De plus, il apparaît nécessaire de stabiliser, puis réduire la dette pour reconstituer à moyen terme une marge de manœuvre budgétaire en cas de nouveau choc (économique, géopolitique, climatique, ...).

France : dette publique



Source : Minefi, Crédit Agricole S.A.

2) La dette devrait rester soutenable, sous conditions

Rappelons que la variation du ratio Dette/PIB est égale (hors effet des flux de créances) à :

$$\text{Déficit}(n)/\text{PIB}(n) - g/(1+g) * \text{Dette}(n-1)/\text{PIB}(n-1)$$

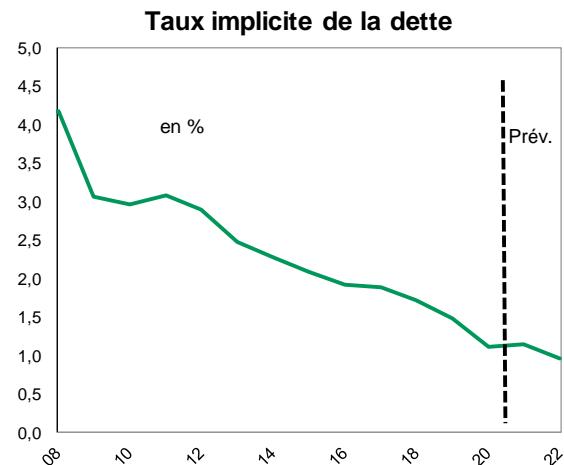
Ce deuxième terme, où g est le taux de croissance du PIB en valeur, est appelé « solde stabilisant ». La soutenabilité de la dette (et plus précisément un arrêt de la hausse et une amorce de baisse) nécessite donc deux conditions : une croissance assez forte (qui améliore le solde conjoncturel et qui joue sur le solde stabilisant) ; et un déficit structurel contenu.

Le déficit structurel dépendra de la politique mise en place. Pour les candidats E. Macron et V. Pécresse, une réduction graduelle de ce déficit devrait être opérée, via une maîtrise des dépenses publiques et certaines réformes structurelles (cf. plus bas). De plus, les taux d'intérêt vont remonter mais le taux implicite de la dette (1,1% en 2021) et la charge de la dette (1,3% du PIB en 2021) resteront bas, la dette française ayant une maturité de 8 ans en moyenne.

Si l'on suppose une croissance annuelle proche de 1,5% en volume et de 3% en valeur en 2024-2027, donc un solde stabilisant proche de -3,3 points de PIB, et un solde public qui devrait revenir vers -3 points de PIB à l'horizon 2026-2027, le ratio de dette publique devrait se stabiliser à cet horizon.

En outre, malgré la remontée des taux, l'inflation est également en hausse. Les taux d'intérêt réels sont négatifs et les taux d'intérêt restent nettement inférieurs à la croissance du PIB nominal ($r < g$), dans ces conditions beaucoup d'économistes estiment que la relance économique est plus efficace. La hausse de l'endettement pourrait alors financer des investissements et augmenter la croissance potentielle de la France. La composante structurelle du déficit pourrait alors s'améliorer et le ratio de dette/PIB se stabiliser ou diminuer légèrement, sans efforts en dépense/recettes supérieures.

Bien entendu, si une politique budgétaire très accommodante est mise en place (ce qui est le cas pour plusieurs candidats), le maintien de déficits élevés entraînera une dérive continue du ratio de dette.



Source: Minefi, Crédit Agricole S.A.

Débats sur les critères européens et le Pacte de stabilité

Pour de nombreux responsables européens, la priorité est désormais de concilier assainissement budgétaire et efforts d'investissement massifs dans la transition écologique et la transition numérique. E. Macron et M. Draghi ont ainsi lancé en décembre 2021 le débat sur de nouvelles règles budgétaires et la Commission européenne avait déjà lancé en octobre une consultation sur ce thème au sein de l'UE. Cela conduit à s'interroger sur une réforme du Pacte de stabilité et de croissance. Rappelons que ce Pacte a été suspendu jusqu'à fin 2022. Il paraît illusoire d'espérer un retour rapide de la dette à 60% du PIB. Ce ratio a atteint 97% en 2020 dans la zone euro et va avoisiner 95% en 2021 et 94% en 2022. Et les niveaux de dette ont fortement divergé au sein de la ZE. En revanche, l'objectif d'un déficit limité à 3% du PIB fait l'objet de débats.

Pour certains, notamment les pays dits « frugaux », un retour rapide à la règle des 3% est nécessaire. Un tel niveau permet effectivement de stabiliser à peu près le ratio de dette, en tout cas dans le cas de la France. Avec une croissance nominale de 3% environ et une dette/PIB proche de 110%, le solde stabilisant atteint environ -3,3% du PIB pour la France (cf. partie Soutenabilité de la dette).

Pour d'autres, une approche différente pourrait être utilisée. Les critères de 3% et de 60% pour les ratios de déficit et de dette, établis lors du traité de Maastricht, avaient un sens dans le contexte économique et budgétaire de l'époque et en ont moins actuellement. Certains économistes proposent de remplacer ces critères par le suivi d'un certain nombre de normes, de prescriptions plus qualitatives que quantitatives, permettant d'apprécier la soutenabilité de la dette au regard de la croissance

prévue, du niveau des taux, des réformes et des mesures budgétaires envisagées, etc.

« L'idée est de passer d'une évaluation portant uniquement sur le niveau de déficit à un examen centré sur le niveau de la dépense, en distinguant davantage les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement »¹. Un des principaux critères pourrait ainsi être un objectif pluriannuel de hausse des dépenses publiques. Cette règle supposerait des efforts structurels de maîtrise des dépenses et en même temps un soutien aux investissements d'avenir (transition écologique, éducation, recherche, ...). On pourrait ainsi accepter un creusement du déficit lié à des investissements publics, car ceux-ci renforceraient la croissance potentielle, ce qui améliorerait la soutenabilité de la dette. Plus simplement, les dépenses d'investissements publics pourraient être retirées du calcul du déficit pour le respect du critère de 3%. Par ailleurs pourrait être envisagée une extension du plan de relance *Next Generation EU*.

Pour l'heure, aucune décision n'est prise. Un accord au sein de la ZE sur une réforme des critères ou à tout le moins une simplification des règles existantes pourrait être décidé au cours des prochains trimestres. Il est toutefois possible que le Pacte de stabilité reste suspendu jusqu'à fin 2023.

Propositions LREM

La stratégie de finances publiques pour 2022-2027 était détaillée dans le programme de stabilité d'avril 2021. Elle est réaffirmée dans ses grandes lignes dans le programme du candidat E. Macron. Elle vise à concilier deux principaux objectifs. D'abord, continuer à renormaliser des comptes publics très brutalement affectés par la crise du Covid-19 et garantir la soutenabilité de la dette. Ensuite, renforcer le modèle économique français et répondre aux défis du futur, notamment le changement climatique et les transformations technologiques.

Rétablissement des comptes publics

En 2022-2027, la politique budgétaire d'Emmanuel Macron vise un rétablissement graduel des comptes publics et la soutenabilité de la dette. Le déficit serait ramené à 3% en 2027 et le ratio dette/PIB devrait être à peu près stabilisé (le programme présidentiel ne donne pas de chiffages précis sur le ratio de dette). Pour E. Macron, il semble clair qu'un processus d'assainissement budgétaire graduel et de retour à un déficit modéré, proche de 3% du PIB, est souhaitable pour garantir la soutenabilité de la dette (cf. parties précédentes).

Renforcement du modèle économique français

En effet, la réduction graduelle des déficits permet de ne pas pénaliser l'activité, qui a été fortement perturbée par la crise sanitaire et va être fragilisée par le conflit ukrainien. **Il s'agit au contraire de renforcer le potentiel d'activité de l'économie, afin de préparer l'économie française aux enjeux de demain.** Pour renforcer la croissance, et ainsi assurer la soutenabilité de long terme de la dette publique, plusieurs axes sont définis par E. Macron :

- ✓ poursuite des baisses d'impôts de production (CVAE), pour continuer à redresser la compétitivité coût et qualité des entreprises françaises (7 Mds€) ;
- ✓ investissements dans l'innovation, les nouvelles technologies et la recherche, pour être en tête dans les secteurs porteurs et pour accompagner la transition écologique (énergies renouvelables, nucléaire, batteries, numérique, agriculture, spatial), aides à la rénovation des logements, effort accru en matière de défense (15 Mds€ environ) ;
- ✓ renforcement du système d'éducation et de formation et du système de santé, hausse des dépenses en matière de sécurité et de justice, revalorisation du point d'indice dans la fonction publique (20 Mds€ environ).

Un plan de relance de 100 Mds€ avait déjà été mis en place en 2021, articulé autour de trois axes, Ecologie, Compétitivité et Cohésion, et impactant les exercices 2021-2022-2023. Le programme présidentiel reprend en bonne partie le plan France 2030, avec environ 30 Mds€ de nouvelles dépenses d'investissement (25 Mds€ pour le nucléaire et la transition énergétique et 5 Mds€ pour les secteurs innovants hors énergie).

De plus, les ménages bénéficieraient de 8 Mds€ de baisses d'impôts (allégements des droits de succession et suppression de la redevance télévisuelle). Et, à court terme, la crise ukrainienne va conduire à un plan de résilience, avec une série de mesures de soutien temporaires aux secteurs les plus affectés s'ajoutant aux mesures déjà prises de gel des prix de l'électricité et du gaz (cf. plus haut). Ce bouclier tarifaire coûterait entre 25 et 30 Mds€.

Au total, hors bouclier tarifaire, les mesures de stimulation avoisineraient 50 milliards d'euros par an.

¹ Pierre Moscovici, président de la Cour des Comptes, *Les Echos* 16 juin 2021

Réformes et efforts en dépenses

Comment assurer la soutenabilité de la dette tout en accompagnant les plans visant à redresser durablement la croissance ? Par une maîtrise du rythme de progression de la dépense publique. Les hausses d'impôts, qui dégraderaient la confiance des agents et fragiliseraient le redémarrage de la consommation et de l'investissement, sont exclues. Les efforts de maîtrise de la hausse de la dépense publique, déjà mis en place avant la crise sanitaire, seraient poursuivis. Le programme prévoit un objectif de hausse moyenne des dépenses de 0,8% par an en volume en 2022-2027.

Les économies en dépenses sont en bonne partie permises par le fait que cette croissance des dépenses serait inférieure à la croissance du PIB potentiel et à la hausse tendancielle des dépenses (démographie, mécanismes d'indexation, hausse spontanée des dépenses de santé, etc.). Sur les principaux postes de dépenses, cela permettrait 25 Mds€ d'économies environ sur le quinquennat :

Santé : croissance tendancielle des dépenses d'assurance-maladie estimée à 4% par an en valeur, du fait des progrès en matière de soins et de l'allongement de la durée de vie ; objectifs pour freiner ces dépenses et garantir leur soutenabilité : structurer l'offre de soins (en développant notamment les alternatives aux hospitalisations), développer la prescription et l'usage des génériques et réduire les actes et soins redondants ou inadéquats.

Collectivités locales : économies sur les coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, sur les **retraites** : recul de l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans; revalorisation des retraites les plus modestes à 1 100 € ; régimes spéciaux supprimés uniquement pour les nouveaux entrants à partir de 2023. 10 Mds€ environ d'économies par an à l'horizon 2027.

15 Mds€ d'économies supplémentaires en dépenses seraient réalisées sur divers postes, notamment numérisation des services publics et lutte contre la fraude, **ce qui porterait l'effort global en dépenses à 50 Mds€ environ par an.**

Les mesures structurelles de stimulation et d'économies seraient à peu près équivalentes. La réduction du déficit serait permise par le solde conjoncturel (effets de la croissance sur les recettes, baisse des dépenses d'assurance chômage).

Propositions LR

La stratégie budgétaire de Valérie Pécresse est assez proche de celle d'E. Macron, mais elle met davantage l'accent sur la priorité au redressement des finances publiques. Elle affiche un objectif de retour du déficit sous les 3% en 2027 et un ratio de dette ramené à 100% d'ici à dix ans. Cela passe par un programme assez ambitieux d'économies en dépenses. 80 Mds€ d'économies seraient réalisés d'ici à 2027, via notamment :

- ✓ le recul de l'âge de départ en retraite à 65 ans en 2029 (avec 16 milliards d'euros d'économies brutes attendues dès 2027) ;
- ✓ la dégressivité des allocations-chômage pour les salariés de moins de 50 ans à plus de 2 Smic ;
- ✓ une baisse des « aides inefficaces » aux entreprises, à hauteur de 15 Mds€ ;
- ✓ une suppression de 200 000 postes dans la fonction publique, mesure très sensible politiquement (15 Mds€). En parallèle seraient créés 50 000 postes dans l'éducation, la santé ou la sécurité ;
- ✓ une simplification du mille-feuille administratif ;
- ✓ une baisse de la contribution au budget européen ;
- ✓ 15 Mds€ grâce à la lutte contre la fraude fiscale et sociale.

Ces mesures permettraient de financer les mesures de soutien prévues et de réduire le déficit.

Un certain nombre de mesures de soutien budgétaire sont en effet annoncées. Elles avoisineraient 40 à 50 Mds€ : forte hausse de 13 Mds€ des dépenses régaliennes et d'éducation et de 4 Mds€ des allocations familiales ; hausse de 10% des salaires nets jusqu'à 2,2 Smic, permise par une baisse des cotisations salariales vieillesse de 2,4 points (coût de 7 Mds€) et par une nouvelle baisse des impôts de production (10 Mds€), qui serait conditionnée par un engagement des entreprises à augmenter les salaires ; défiscalisation des heures supplémentaires (4 Mds€) ; coup de pouce aux donations et successions. **A noter que ce programme ne mentionne pas clairement les dépenses d'investissement nécessaires à la transition énergétique et numérique.**

Propositions RN

Marine Le Pen a renoncé à la sortie de l'UE et de la zone euro. Elle a même affirmé (mars 2021) son attachement au remboursement de la dette publique et alerté sur le risque de perte de confiance

dans la parole de la France, si cette dernière ne remboursait pas sa dette, ce qui pourrait conduire à une forte hausse des taux d'intérêt.

Pour autant, Marine Le Pen ne prône pas la rigueur budgétaire et le retour à un déficit à 3% du PIB et propose un programme de forte hausse des dépenses publiques et de baisses d'impôts, qui conduiraient à un dérapage du déficit et de la dette :

- ✓ Retour à la retraite à 60 ans et aux 40 annuités de cotisations, pour les Français entrés dans la vie active avant 20 ans. Pour ceux entrés après 20 ans, système progressif jusqu'à 42 annuités. Pas d'harmonisation des régimes de retraite.
- ✓ Priorité aux dépenses d'investissements d'avenir en faveur de la « réindustrialisation » et d'« une transition écologique qui est utile », en plaidant pour le nucléaire et contre les éoliennes : elle prévoit la construction de 20 nouveaux EPR.
- ✓ Baisses d'impôts de 30 à 50 Mds€, avec notamment une baisse de la TVA sur l'énergie de 20% à 5,5% (12 Mds€), une suppression des hausses de TICPE des dernières années (9 Mds€) et une baisse des impôts de production (10 Mds€).
- ✓ Exonération de cotisations patronales des hausses de 10% accordées aux salaires inférieurs à 3 Smic (10Mds€).
- ✓ Mesures en faveur des jeunes : dotation publique en fonds propres pour toute personne de moins de 30 ans créant son entreprise ; octroi d'un prêt à taux zéro pour tout jeune couple ; chèque formation versé à toute entreprise qui formera un jeune ; exonération de l'IR pour tous les jeunes de moins de 30 ans (4 Mds€).

Pour financer ces dépenses et limiter la hausse des déficits, M. Le Pen propose :

- ✓ la suppression des aides sociales à destination des étrangers, s'ils n'ont pas travaillé au moins 5 ans en France : RSA, logement social, APL, allocations familiales (économies estimées à 16 Mds€, montant très contesté) ;
- ✓ une taxe exceptionnelle sur les profits des grandes entreprises du secteur énergétique ;
- ✓ une baisse de 7 Mds€ de la contribution au budget européen ;
- ✓ 15 Mds€ grâce à la lutte contre la fraude fiscale et sociale ;
- ✓ la transformation de l'IFI en IFF (Impôt sur la fortune financière).

La dette publique risque de remonter assez nettement du fait de cette politique budgétaire très accommodante. La dette sera accrue également par le projet de nationalisation des autoroutes, dépense qui serait toutefois en partie compensée par le projet de privatisation de l'audiovisuel public.

Propositions Reconquête

Eric Zemmour a renoncé également à la sortie de l'UE et de la zone euro. « *L'entrée dans l'euro était une mauvaise idée, en sortir serait pire* » dit-il. Une qualification au second tour pourrait entraîner des tensions passagères sur la dette française et l'euro. Mais il ne prône pas le rétablissement des comptes publics. Ceux-ci devraient se dégrader, avec de nombreuses mesures de stimulation et peu d'économies.

Il a annoncé une série de mesures de soutien (dépenses ou baisses d'impôts) : baisse de la CSG de 9,2% à 2,5% sur les revenus d'activité jusqu'à 2 000 € nets mensuels (18 Mds€) ; défiscalisation des heures supplémentaires ; baisse massive des impôts de production (30 Mds€) ; baisse du taux de l'IS à 15% pour les PME ; deductibilité des intérêts d'emprunt pour les acquisition d'une résidence principale par les primo-accédants ; augmentation du budget de la Défense (20 Mds€) ; investissements massifs dans le nucléaire (14 nouveaux EPR) et les filières innovantes (hydrogène, robotique, ...).

Pour financer ces dépenses, assez peu de propositions : suppression des aides sociales à destination des étrangers hors UE, qui rapporterait 20 Mds€ (montant encore plus élevé que celui du RN et très contesté) ; augmentation de l'âge légal de la retraite à 64 ans et alignement des différents régimes de retraite.

Propositions EELV

Le rétablissement des comptes publics est également mis au second plan pour EELV. Y. Jadot souhaite une réforme du Pacte de stabilité qui exclurait les investissements verts du calcul du déficit, ainsi qu'un élargissement du plan de relance européen (de 750 Mds€ à 2 000 Mds€). Il présente des mesures de hausses de dépenses très marquées, financées en bonne partie par de nombreuses hausses d'impôts, et très peu d'économies en dépenses : un logiciel à l'opposé de celui de Macron/Pécresse. D'où un risque de hausse des déficits et de la dette et de dégradation marquée de la compétitivité.

Mesures de soutien

Les dépenses nouvelles avoisineraient 100 Mds€.

Investissements publics massifs dans la transition écologique : 25 Mds€ par an : notamment aides massives à la rénovation thermique des logements (10 Mds€) et à la décarbonation des bâtiments publics ; investissements dans les transports en commun « propres » ; installation de 3 000 éoliennes supplémentaires ; arrêt de 10 réacteurs nucléaires d'ici 2035.

Chèque énergie à 400 euros ; recrutement de 200 000 fonctionnaires, dont la moitié à l'hôpital public ; dégel du point d'indice dans la fonction publique ; création d'un « revenu citoyen » minimum de 918 euros, en cumulant un revenu de base, des allocations logements et la prime d'activité (20 Mds€).

Mesures de hausses d'impôts

Taxation du carbone accrue (*via* quotas carbone et taxe aux frontières de l'UE). Recettes pour moitié redistribuées vers les ménages les plus précaires, pour moitié investies dans la transition écologique. En particulier, arrêt des aides fiscales aux transports non durables et taxe progressive sur le transport routier.

Remontée des impôts de production – à la différence des autres candidats (9 Mds€) ; contribution fiscale accrue des plus riches et de ceux qui polluent le plus : bonus-malus écologique sur certains impôts (ISF, IS) ; réorientation des aides aux entreprises en faveur des activités favorables au climat ; fin de la *flat tax* ; hausse de la fiscalité sur l'héritage et de l'impôt sur le revenu pour les plus riches ; fin du « quotient conjugal ». Ces mesures rapporteraient 60 Mds€, ce qui paraît très ambitieux et risque de fortement dégrader la compétitivité des entreprises.

Propositions LFI

Pour J.-L. Mélenchon, la priorité n'est pas au rétablissement des comptes publics. Il souhaite une réforme des traités européens et l'annulation de la dette née de la crise sanitaire. Il estime que le bas niveau des taux d'intérêt permet d'accroître significativement la dette (mais au risque de la rendre non soutenable). Les déficits et la dette pourraient connaître une certaine dérive. De façon encore plus marquée qu'EELV, la logique est de ne pas viser la rigueur budgétaire, de programmer une très forte hausse des dépenses publiques et de les financer en partie par de nombreuses hausses d'impôts. Le chiffrage du programme est assez complet, mais l'évaluation des recettes nous semble optimiste (cf. plus loin).

Les montants prévus en nouvelles dépenses et en économies sont très nettement supérieurs à ceux des autres candidats. Les nouvelles dépenses publiques atteindraient 250 Mds€ par an *via*

nombreuses mesures et notamment : un plan de transition écologique de 50 Mds€ ; la création d'un million de postes dans la fonction publique, dont 100 000 soignants, une augmentation des salaires des fonctionnaires, notamment des enseignants et un rattrapage du point d'indice. Le coût de ces mesures est évalué à 75 Mds€ par an.

De plus, une série de nouvelles aides et subventions seraient mises en place à hauteur de 125 Mds€ par an. On peut notamment citer, en matière de prestations sociales :

- ✓ remboursement à 100% des soins de santé prescrits et intégration des mutuelles dans la Sécurité sociale. (17 Mds€) ;
- ✓ garantie d'autonomie de 1 063€ par mois pendant 3 ans pour les jeunes de 18-25 ans (12 Mds€) ;
- ✓ retour à une retraite à 60 ans et une durée d'assurance fixée à 40 ans. De plus, calcul de la première pension versée indexé sur l'évolution des salaires et prise en compte des dix meilleures années au lieu des vingt-cinq. Coût de l'ordre de 50 Mds€ en 2027.

Ces mesures seraient en partie financées par une série de hausses d'impôts : fiscalité plus forte sur les plus aisés et les multinationales ; rétablissement de l'ISF ; IR plus progressif, avec 14 tranches, la tranche maximale étant de 65% (contre 45% actuellement) ; annulation du CICE (qui rappelons-le a été transformé en baisse de charges pérenne en 2019) et du Crédit Impôt Recherche (20 Mds€) ; refondation de l'IS avec barème progressif ; taxe sur les transactions financières ; suppression de la *flat tax* ; fin du « quotient conjugal » ; forte taxation des transmissions pour les très grandes fortunes.

J.-L. Mélenchon estime par ailleurs que la croissance générée par la relance marquée des dépenses publiques permettra une forte hausse des recettes fiscales et sociales. Au total, selon lui, les économies ou nouvelles recettes atteindraient 267 Mds€ par an. Ce chiffre paraît assez optimiste : il mentionne un multiplicateur de 1,2 pour les dépenses publiques, celui-ci est généralement de 0,8 à 1 malgré d'importantes disparités selon les mesures choisies. Une hausse des revenus des premiers déciles est largement consommée, mais cela est moins vrai pour la moyenne des fonctionnaires et des retraités. De plus, la forte hausse des prélèvements sur les entreprises jouera négativement sur la profitabilité, l'investissement et l'emploi.

La dette sera accrue également par le projet de nationalisation des autoroutes et des aéroports stratégiques. ■

Programmes budgétaires 2022-2027

	Melenchon	Jadot	Macron	Pécresse	Le Pen	Zemmour
Respect pacte de stabilité	nouveau traité	nouveau traité	oui	oui	nouveau traité	nouveau traité
Priorité à réduction des déficits	non	non	oui	oui	non	non
Mesures de stimulation						
Nouvelles dépenses	250	100	35	25	50	50
Baisse d'impôts	0	0	15	15	50	50
Mesures d'économies						
Economies en dépenses	0	10	50	65	25	40
Hausses d'impôts	267	50	0	15	15	0
Tendance sur le déficit et la dette	risque de dérapage	risque de dérapage	réduction graduelle	réduction graduelle	risque de dérapage	risque de dérapage
Mesures emblématiques	retour à retraite à 60 ans et 40 annuités ; création d'1 million de postes de fonctionnaires	investissements publics massifs dans la transition écologique ; revenu citoyen	baisse impôts de production ; investissements innovation, recherche	âge départ retraite à 65 ans ; suppression 200 000 postes de fonctionnaires	baisse TVA sur l'énergie de 20% à 5,5% ; suppression des aides sociales aux étrangers	baisse de la CSG de 9,2% à 2,5% sur les revenus modérés ; suppression des aides sociales aux étrangers

Vous pouvez également consulter les trois premiers numéros de la série « FRANCE – Élections 2022 », parus en mars :

[France – Élections 2022 : transition énergétique](#)

[France – Élections 2022 : compétitivité et réindustrialisation](#)

[France – Élections 2022 : pouvoir d'achat, état des lieux et principaux enjeux](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
29/03/2022	Monde – Secteur bancaire : l'exclusion de sept banques russes du système SWIFT, quels effets ?	Banques
29/03/2022	Italie – Le décret énergie pour contrer la hausse des prix du gaz	Italie
29/03/2022	Chine – Où en est l'internationalisation du yuan ?	Asie
28/03/2022	Royaume-Uni – Inflation : nouvelles révisions à la hausse de nos prévisions	Royaume-Uni
25/03/2022	Monde - L'actualité de la semaine	Monde
24/03/2022	Le scénario de stagflation n'est pas inéluctable	Europe
23/03/2022	Corée du Sud – La victoire de Yoon Seok-youl plonge la Corée dans une cohabitation inédite	Asie
23/03/2022	France – Élections 2022 : pouvoir d'achat, état des lieux et principaux enjeux	France
22/03/2022	Égypte – La fragilité intrinsèque du pays se matérialise à nouveau sur les marchés financiers	Égypte
22/03/2022	Parole de banques centrales – Troisième hausse de taux par la BoE et une inflation vers 8% en avril !	Royaume-Uni
21/03/2022	Parole de banques centrales – La Fed entame son resserrement monétaire avec confiance	États-Unis
21/03/2022	France – Élections 2022 : compétitivité et réindustrialisation	France
18/03/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
17/03/2022	L'économie de marché, l'économie de crise, l'économie de guerre	Zone euro
16/03/2022	France – Élections 2022 : transition énergétique	France
16/03/2022	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole	Agriculture, agroalimentaire
15/03/2022	Chine – La cible de croissance annuelle dévoilée, reste à savoir comment l'atteindre	Asie
15/03/2022	Italie – Baisse de la production industrielle en janvier	Italie
11/03/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
11/03/2022	Parole de banques centrales – La BCE anticipe la fin des achats d'actifs mais repousse la hausse des taux	Zone euro
10/03/2022	Qualifier l'impact du choc et les réponses de politique économique	Europe

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille**Rédacteur en chef :** Armelle Sarda**Documentation :** Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier, Alexis Mayer**Secrétariat de rédaction :** Véronique ChampionContact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr
Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :
Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>**iPad :** application **Etudes ECO** disponible sur App store**Android :** application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.